

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 481

présenté par  
M. Yanno

-----  
à l'amendement n° 141 (Rect.) de M. Diefenbacher  
-----

**à l'ARTICLE 20 TER**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , préalablement à leur réalisation »,

les mots :

« annuellement, par le ministre chargé du budget ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision et de simplification.